

Le mot du **MAIRE**

Quels investissements en 2021 ?

Le budget communal a été voté unanimement le 31 mars dernier et il prévoit le financement de **plusieurs projets importants**.

Le premier d'entre eux, c'est la construction d'un nouvel atelier technique qui permettra d'entreposer tout le matériel nécessaire à l'entretien de la commune. C'est aussi le remplacement de plusieurs portes à la mairie ou bien à l'école Hergé, l'achat d'un tableau numérique interactif pour la

classe maternelle, l'installation d'un nouveau columbarium dans le cimetière des communaux et plusieurs travaux d'aménagement des espaces verts ou encore la sécurisation et l'entretien des accès à l'éco-site sportif du Val Renoux.

Les moyens financiers qui seront consacrés à ces investissements sont conséquents et, comme vous pourrez le lire en page 3, il n'y aura **pas d'augmentation des impôts fonciers** pour autant.

Toutefois, en raison de la suppression de la taxe d'habitation, l'état compensera la perte de ressources communales en redonnant une partie de ce que prélevait le département sur votre taxe foncière. Ce journal communal a pour but de vous expliquer cela. Prenez le temps de le lire attentivement. ■

Frank MEYER

BRICOLER, TONDRE LA PELOUSE... DES HORAIRES À RESPECTER

Par arrêté préfectoral, **les activités bruyantes**, effectuées par les particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils (tondeuses à gazon, tronçonneuses, bétonnières...) **sont soumises à réglementation**.

Ces travaux, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, ne peuvent être effectués, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

JOURS OUVRABLES
de 8h30 à 12h
et
de 14h à 20h

SAMEDIS
de 9h à 12h
et
de 14h30 à 19h

**DIMANCHES
ET JOURS FÉRIÉS**
de 10h à 12h

Le brûlage des déchets, dont les déchets verts, est interdit.

Côté PRATIQUE

Votre commissariat à portée de clic



En cas d'urgence, appelez immédiatement le 17 ou le 112

Pour simplifier et faciliter vos démarches auprès des services de police, vous pouvez vous rendre sur le site **moncommissariat.fr** pour vous informer, signaler ou encore discuter avec un policier via un tchat (réponses personnalisées et confidentielles).

Préplainte, signalements, conseils... la police nationale vous accompagne en ligne dans vos démarches 24h/24 et 7j/7 ■

A vos marques, prêts, votez !

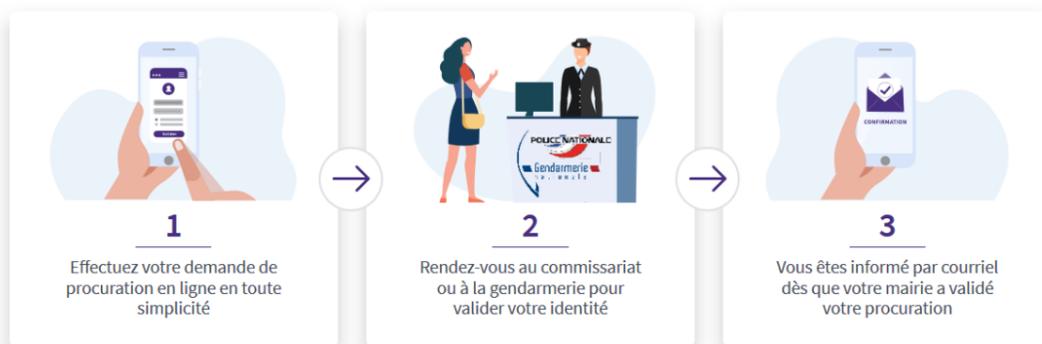
Initialement organisées les 13 et 20 juin 2021, **les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin**. Les bureaux de votes seront installés à la **salle polyvalente** de la commune pour respecter les impératifs de ce double scrutin.

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale, vous avez **jusqu'au 7 mai** pour faire la démarche sur le site **service-public.fr** ou en mairie muni :

- ✓ D'un justificatif de domicile
- ✓ D'une pièce d'identité
- ✓ Du cerfa n°12669*02 complété

Formulaire téléchargeable sur le site internet de la commune, rubriques - vie municipale - démarches administratives

Si vous êtes déjà inscrit et que vous deviez voter par procuration, le ministère de l'Intérieur met en place un service de télé-procédure intitulé **Maprocuration**.



Ce nouveau service est complémentaire de la procédure papier.

Pour plus d'information sur

www.maprocuration.gouv.fr



AGENDA

CES ÉVÈNEMENTS SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ANNULÉS OU MODIFIÉS EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE LA CRISE SANITAIRE. SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE NOTRE COMMUNE SUR LE SITE INTERNET ET/OU PANNEAU POCKET.

Samedi 8 mai • 9h30

CONCERTATION AVEC LES HABITANTS DU VAL RENOUX

Rendez-vous sur le parking de l'impasse du Val Renoux pour un moment d'échange concernant les aménagements des terrains communaux à proximité.

Samedi 8 mai • 11h30

Dépôt de gerbe de fleurs par les membres du conseil municipal pour commémorer la **VICTOIRE DES ALLIÉS** et la fin de la seconde guerre mondiale. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public.

Samedi 5 et dimanche 6 juin • Circuit de l'Europe

FOIRE À TOUT organisée par la FSGT Pêche.

Si vous souhaitez participer, rendez-vous sur le site : www.resapuces.fr/2365

Circulation difficile aux abords du circuit dès 5h30 !



Dimanche 20 et 27 juin • Salle polyvalente

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Pour se conformer aux contraintes sanitaires, les bureaux de vote seront installés à la **salle polyvalente** et vous accueilleront de **8h à 18h**.

Mercredi 23 juin • 20h • Mairie

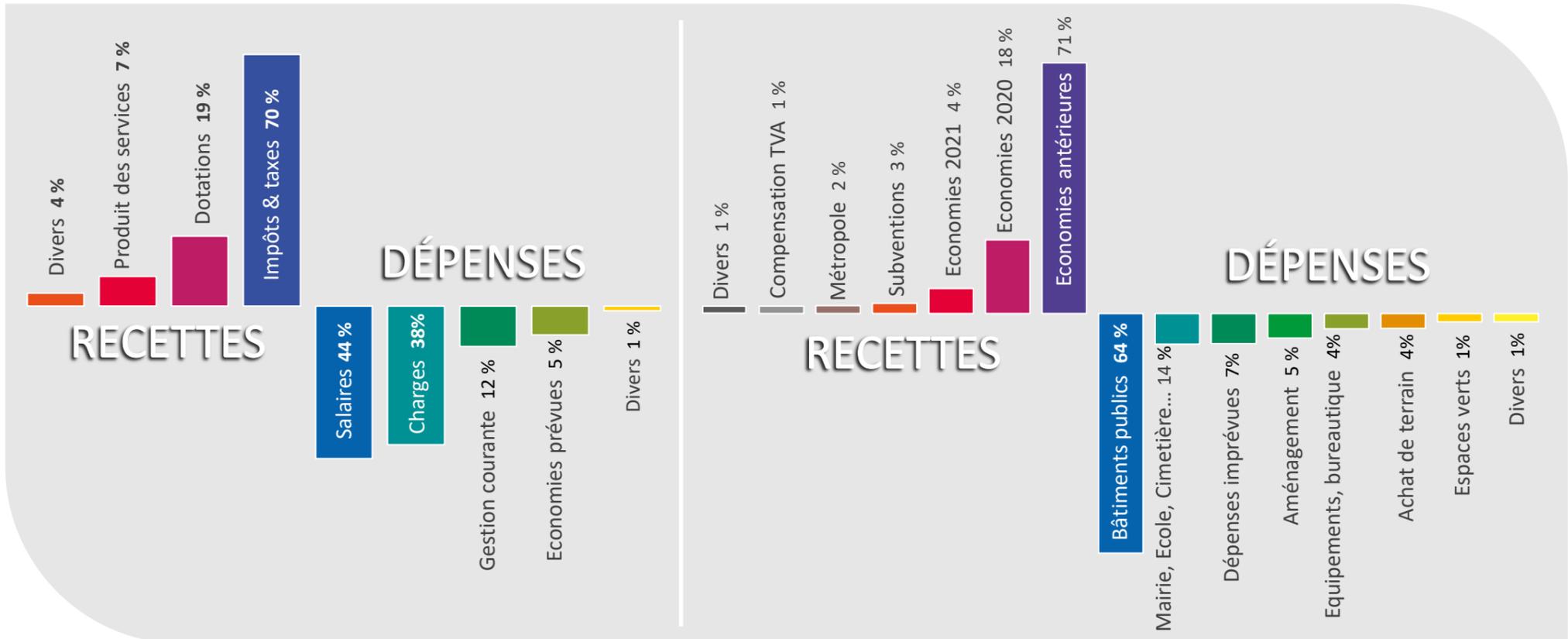
CONSEIL MUNICIPAL

Budget communal 2021

Lors du conseil municipal du 31 mars dernier, vos élus ont approuvé le compte de gestion 2020 et adopté le budget primitif 2021. Malgré les incertitudes liées au contexte sanitaire actuel, un travail d'anticipation et de projection est réalisé pour sécuriser la partie fonctionnement et prioriser les investissements envisagés pour notre commune. ■

FONCTIONNEMENT = 643 000 €

INVESTISSEMENT = 722 000 €



Impôts locaux

De nouvelles règles en 2021

Le Président de la République a décidé de la suppression de la **taxe d'habitation (TH)** sur les résidences principales. Cette réforme s'applique par étapes jusqu'en 2023.

Cette suppression représentera une **perte de ressources pour notre commune** (la taxe d'habitation représentait 93 603 € sur les 222 681 € que rapportent les impôts locaux chaque année).

A partir de 2021, le gouvernement a prévu un système de compensation à l'euro près grâce au **transfert de l'actuelle part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) au profit des communes.**

Pour les **sottevillais**, voici le taux d'imposition qui s'appliquera sur la valeur de leur maison en 2021 :

Taux municipal + taux départemental 2020 = base d'imposition de la TFPB

24,82 %

25,36 %

50,18 %

► **Nouveau taux communal**

Les contribuables seront assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.

Pour les communes, le montant de TFPB départemental transféré en compensation n'est pas automatiquement égal au montant de ressources de TH perdu :

- il peut être supérieur et on parlera de « commune surcompensée »
- il peut être inférieur et on parlera de « commune souscompensée ».

Sotteville-sous-le-Val était en situation de surcompensation car notre taux de taxe d'habitation était bas. L'Etat va donc garder cette différence de prélèvement d'impôt (30 903 €) pour donner cet argent à d'autres communes souscompensées. ■

LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS A PRIS SES FONCTIONS

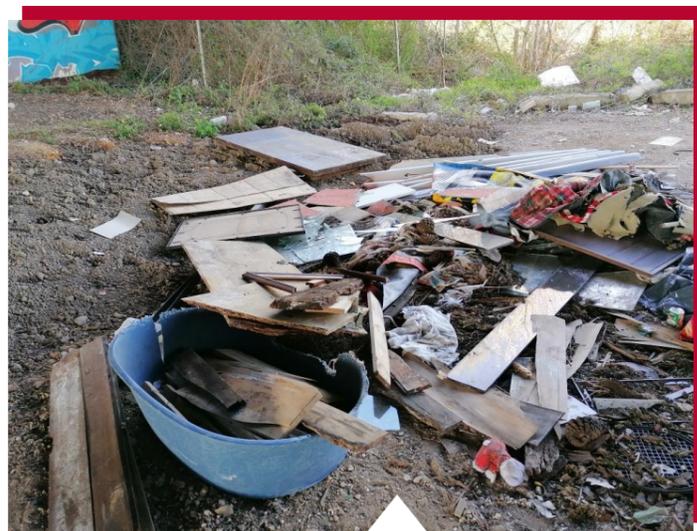
À l'issue des élections municipales, la commission communale des impôts directs (CCID) a été renouvelée pour une durée identique à celle du conseil municipal.



Une première réunion animée par Monsieur Dubuis - conseiller municipal - s'est tenue en mairie en mars dernier. Composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, la commission joue un rôle important dans l'optimisation des bases fiscales de la commune.

CE N'EST PAS QUE POUR LES ENFANTS !

La commune a offert des chocolats à l'occasion des fêtes de Pâques aux personnes vulnérables de notre village (suivant des critères d'âge, de handicap ou d'isolement). Ces gourmandises ont été confectionnées par l'Atelier 203.



LE FLÉAU DES DÉCHETS SAUVAGES

Durant deux jours, une vingtaine de bénévoles des associations de pêche et chasse sottevillaises accompagnés par les agents communaux ont évacué les déchets déposés le long et sous le pont de l'autoroute A13.

Malheureusement, ce secteur est régulièrement sujet aux dépôts sauvages. En concertation avec la Société des Autoroutes Paris-Normandie (SAPN), vos élus envisagent des solutions concrètes pour prévenir ces incivilités.

SÉCURISÉ ET DURABLE

L'ancien mur de soutènement situé rue du village (au niveau de la MAM) à été remplacé par la municipalité. Initialement constitué de rondins de bois, le nouveau mur a été réalisé en parpaings et recouvert d'un enduit ton pierre pour s'intégrer à son environnement.

Un stationnement pour personnes en situation de handicap à également été aménagé sur le parking adjacent.



NOUVEAU RÉSEAU D'EAU POTABLE

La Direction de l'eau de la Métropole Rouen Normandie a réalisé des travaux d'adduction d'eau potable allée des cerisiers. Ce renouvellement du réseau a été effectué du 25 mars au 9 avril pour un montant total de 21 400 € HT.